

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 20 mai 2022, 13 h 30
Réunion par vidéoconférence

Présences :

Nouha Bouchiba (étudiante)
Andrea Cabajsky (Arts et sc. sociales : sciences
humaines, langues, linguistique et littérature)
Michel Cardin (Arts et sc. sociales :
beaux-arts)
Étienne Dako (Sc. des aliments, de nutrition et
d'études familiales)
Benoit Doyon-Gosselin (Vice-doyen)
Anik Dubé (Science infirmière)
Hesamoddin S. Esfahani (Arts et sc. sociales :
sciences sociales)
Bradley Harding (psychologie)
Étienne Hébert Chatelain (Sciences)
Penelopia Iancu (Travail social)
Philippe Jacquin (Sciences de l'éducation)
Mohammed Khennich (Ingénierie)
Simon Lamarre (Sciences)
Benoit Landry (Ingénierie)
Francis LeBlanc (Président)
Michel Léger (Sciences de l'éducation)
Xavier Robichaud (Shippagan)
Philippe Volpé (Edmundston)
Selma Zaiane-Ghalia (Kinésiologie et loisir)

Absences :

À déterminer (Administration)
À déterminer (Administration)
Émilie Martel-Brosseau (étudiante)
Érik Labelle Eastaugh (Droit)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 32. Le doyen accueille les nouveaux membres : Bradley Harding, Nouha Bouchiba et Émilie Martel-Brosseau. Il remercie également Annie Roy-Charland, Samantha Langis et Molly Roussel pour leur excellent travail au sein du Conseil et grand dévouement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-01-CFESR-220520 : Philippe Volpé, appuyé par Andrea Cabajsky, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2022

R-02-CFESR-220520 : Simon Lamarre, appuyé par Penelopia Iancu, propose que le procès-verbal de la réunion du 11 février 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Deux abstentions

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2022

[4] Comité de nomination des membres associés

Les nominations ont été transmises aux instances supérieures.

[8] Information

Les JESR ont eu lieu et ont connu beaucoup de succès. Le colloque s'est bien déroulé.

4. VOTE VIRTUEL DU 31 MARS 2022 (PROGRAMMES DE PSYCHOLOGIE)

Lors d'une consultation et d'un vote en ligne, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a approuvé unanimement deux propositions. Il s'agit dans un premier temps de la création d'un nouveau cours optionnel disponible dans tous les programmes de cycles supérieurs en psychologie. Dans un deuxième temps, la CESPM a demandé un changement au programme de doctorat en psychologie (Ph. D.) avant le 31 août 2022 afin de lever les conditions pour l'approbation du programme. Ce changement exigé par la CESPM est de faire passer la durée du programme de 3 à 4 années, ce qui reflète mieux la réalité.

R-01-CFESR-220331

(Roy-Charland/Iancu)

« Que le Conseil de la FESR recommande au Comité des programmes la création du cours à option PSYC 6550 – Évaluation de programmes pour les programmes de maîtrise (M.A.Ps), de doctorat en psychologie (Ph. D.) et de doctorat professionnel en psychologie (D. Psy). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-02-CFESR-220331

(Roy-Charland/Iancu)

« Que la durée du programme du doctorat en psychologie (Ph. D.) passe de 3 à 4 années, suite aux recommandations de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE (ANNEXE 1)

5.1 Professeur associé

R-03-CFESR-220520

(Lamarre/Hébert Chatelain)

« Que le statut de professeur associé à la Faculté des sciences de monsieur Martin Filion soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Chercheuse associée

R-04-CFESR-220520

(Cardin/Hébert Chatelain)

« Que le statut de chercheuse associée à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires soit accordé à madame Catherine Bigonnesse pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Groupe et laboratoire de recherche

R-05-CFESR-220520

(Volpé/Iancu)

« Que la reconnaissance soit accordée pour un mandat initial de trois ans (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025) au Groupe de recherche sur les archives et les femmes en Acadie (GRAFA). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Une abstention

R-06-CFESR-220520

(Cabajsky /Volpé)

« Que la reconnaissance soit accordée pour un mandat initial de trois ans (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025) au Laboratoire de recherche en interaction humains-système (LARIHS). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS
(ANNEXE 2)**

6.1 Faculté des sciences de l'éducation

Modification des programmes de maîtrise en éducation (mention enseignement), de maîtrise en éducation (mention administration de l'éducation) et du certificat en ligne de 2^e cycle en littérature et francisation.

On propose que les deux programmes de maîtrise soient maintenant offerts à distance. On propose également d'enlever des cours à option le cours EDXX6XXX. On propose enfin d'abolir le cours EDUC6234 pour le remplacer par le nouveau cours EDUC6235 ce qui affecte aussi le certificat en ligne de 2^e cycle en littérature et francisation.

R-07-CFESR-220520

(Iancu/Léger)

« Que le Conseil de la FESR recommande d'enlever le cours EDXX6XXX de la liste des cours à option du programme maîtrise en éducation (mention administration de l'éducation). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-08-CFESR-220520

(Léger/Esfahani)

« Que le Conseil de la FESR recommande d'offrir le programme maîtrise en éducation (mention administration de l'éducation) à distance. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Une abstention**

R-09-CFESR-220520

(Cabajsky/Léger)

« Que le Conseil de la FESR recommande d'offrir le programme maîtrise en éducation (mention enseignement) à distance. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-10-CFESR-220520

(Volpé/Iancu)

« Que le Conseil de la FESR recommande d'abolir le cours EDUC6234 et de le remplacer par le cours EDUC6235 nouvellement créé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-11-CFESR-220520

(Zaiane-Ghalia /Iancu)

« Que le Conseil de la FESR recommande de remplacer le cours EDUC6234 par le cours EDUC6235 dans le programme de certificat en ligne de 2^e cycle en littérature et francisation et dans la maîtrise en éducation (mention enseignement). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Faculté d'administration

Modification du programme de maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (à temps partiel)

On propose trois nouveaux cours dont deux sont offerts par les campus d'Edmundston et Shippagan (double siglés).

R-12-CFESR-220520

(Lamarre/Volpé)

« Que le Conseil de la FESR recommande la création du cours ADMI6200. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une longue discussion a lieu sur la pertinence du cours ADMI6103/GIZC6103 dans le programme MBA. Le Conseil soulève d'excellentes questions sur ce que devrait être les cours à option dans ce programme. Ce cours qui semble avoir peu de lien avec les objectifs du MBA, est-il alors réellement pertinent? Est-ce que les cours devraient être double-siglés? Est-ce que les verbes de la taxonomie de Bloom sont pertinents pour le 2^e cycle? Il manque des informations au Conseil pour voter sur une résolution.

R-13-CFESR-220520

(Volpé /Lamarre)

« Que le Conseil de la FESR recommande la création du cours ADMI6873/RESN6873. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE DONALD-J.-SAVOIE (ANNEXE 3)

Une candidature a été reçue et le Comité de sélection la recommande favorablement. On résume les délibérations du jury de façon générale. Certains membres se demandent si on ne devrait pas solliciter plus activement des candidatures dans les prochaines années.

R-14-CFESR-220520

(Cabajsky/Zaiane-Ghalia)

« Que le Conseil de la FESR recommande la candidature du professeur David Décarie pour l'obtention du prix d'excellence en recherche Donald-J.-Savoie. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. CRÉATION DE NOUVEAUX MICROPROGRAMMES

L'Université de Moncton souhaite créer des programmes courts qui ne mène pas à un grade afin de répondre à des besoins précis de formation. En ce sens, il faut officialiser le Microprogramme.

R-15-CFESR-220520

(Lamarre/Volpé)

« Que le Conseil de la FESR appuie la modification mineure à l'article 40 des Statuts et Règlements de l'Université de Moncton. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-16-CFESR-220520

(Esfahani /Iancu)

« Que le Conseil de la FESR recommande l'ajout de l'article 21.10 des Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la définition d'un microprogramme. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ARTICLE 21.9 DES RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES (PROGRAMMES COOPÉRATIFS)

Aux cycles supérieurs, il existe pour le moment un seul programme coop, soit la MBA. Certains éléments de l'article devaient être modifiés pour refléter la pratique actuelle et surtout ajouter formellement la notion de conditions de maintien pour rester dans le programme. Le Bureau de l'enseignement coopératif et la Faculté d'administration ont approuvé ces modifications.

R-17-CFESR-220520

(Lamarre/Cardin)

« Que le Conseil de la FESR recommande les modifications de l'article 21.9 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES ÉDITEURS MALHONNÊTES

La politique devrait être révisée à chaque année. La politique fonctionne bien. Veut-on, au lieu de rejeter directement les dossiers lorsque l'on trouve une revue malhonnête, donner un avertissement et avoir une plus grande flexibilité ? Ainsi, après un premier avertissement, une deuxième offense entraînerait le rejet du dossier. À la première offense, les articles malhonnêtes ne comptent pas, mais le dossier n'est pas rejeté. À la deuxième offense, le dossier est rejeté entièrement. Il faut continuer à sensibiliser les nouveaux membres du corps professoral à cette politique sur les éditeurs malhonnêtes. L'appel sera tout de même en place. Le Conseil s'entend sur ces modifications. Le doyen préparera une modification à la politique actuelle pour un prochain conseil.

11. PRINCIPE 2 (CRITÈRES)

La procédure pour les crédits de dégrèvement provenant de la banque est la suivante. Principe 1 : les gens bien classés dans les concours des grands conseils obtiennent les crédits en priorité. Principe 2 : les gens qui ont déjà obtenu des crédits parce qu'ils sont subventionnés par les grands conseils peuvent obtenir trois crédits supplémentaires. Est-ce que ces crédits devraient être ponctuels pendant un maximum de deux ans ? L'obtention de ces crédits reste exceptionnelle. Il serait possible de donner ces crédits aux chercheurs l'avant-dernière année avant le renouvellement d'une demande de subvention des grands conseils. D'autres éléments mineurs seront améliorés. Il serait important pour les candidates et candidats d'obtenir les commentaires précis des lectrices et lecteurs par écrit, mais cela exige des ressources et souvent du va-et-vient. Pour l'instant, la FESR n'a pas les ressources pour une telle initiative.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LES CONCOURS INTERNES (DEMANDE DE MEMBRES)

Aucun changement n'est envisagé car certains changements pourraient complexifier l'étude des dossiers.

13. MODIFICATIONS AUX CONCOURS DE FINANCEMENT

Reporté à la prochaine réunion.

14. INFORMATIONS

15. AUTRES

16. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 25.

Préparé par Benoit Doyon-Gosselin
Secrétaire de la réunion